

Date : <b>20 novembre 2006</b> <b>13h30</b>	Lieu : Salle 6.02, complexe G Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
--	--

Étaient présentes : Madame Nancy Bernier, MDDEP  
Madame Nathalie Major, HQ Équipement

Préparé par:   
Nathalie Major

Étaient absents :

### 1.0 BUT DE LA RÉUNION

Le but de la réunion est d'échanger à propos de l'étude de paysage réalisée pour la ligne à 230 kV du parc éolien de Carleton et de préciser les points de vue nécessaires pour les simulations visuelles demandées lors des audiences publiques du BAPE.

### 2.0 ÉTUDE DE PAYSAGE

Présentation par N. Major de l'étude de paysage, basée sur l'établissement d'unités de paysage et l'évaluation de leurs résistances à l'implantation d'équipements électriques en fonction du niveau d'impact appréhendé (capacité d'absorption et d'insertion) et de la valeur accordée (qualité intrinsèque et intérêt du milieu). N. Bernier émet une réserve sur le niveau de résistance accordée à l'unité de paysage M1. Elle considère que la résistance devrait être forte plutôt que moyenne.

### 3.0 SIMULATIONS VISUELLES

Trois points de vue sont retenus pour les simulations visuelles:

1. Vue à partir du stationnement du mont St-Joseph (photo 8, du document pr3.3 déposé par le promoteur aux audiences publiques);
2. Vue à partir du belvédère des chutes à l'Éperlan;
3. Vue à partir de la jonction de la route 132 et du chemin à Bouchard.

N. Bernier s'attend à ce que ces simulations soient déposées au BAPE et demande comment Hydro-Québec les présentera lors de l'info-décision. N. Major l'avise que la stratégie de communication relève de l'unité Relations avec le Milieu (Daniel Barville).

Tel qu'indiqué dans la réponse d'Hydro-Québec à la demande d'information du BAPE, la portion de la route 132 à partir de laquelle la ligne sera visible sera indiquée sur une carte.

### 4.0 AUTRES SUJETS DISCUTÉS

Le choix de la zone d'étude est discuté ainsi que la modification apportée au tracé pour répondre à la demande d'un propriétaire.

N. Bernier voudrait avoir les résultats de l'info-décision afin de savoir si le projet soulève des préoccupations sur le plan visuel.

N. Bernier questionne sur la localisation du poste du promoteur et s'il ne pourrait pas être déplacé de façon à ce que le tracé de ligne à 230 kV soit moins long. N. Major précise que le poste du promoteur est situé au centre du parc et sa localisation tient compte du réseau souterrain le reliant aux éoliennes. Après vérification, il s'avère qu'une demande a déjà été adressée par Hydro-Québec Équipement au promoteur pour déplacer le poste. Le promoteur n'envisage pas ce déplacement, compte tenu que celui-ci est optimal par rapport à la localisation des éoliennes et des chemins existants.